

Compte-rendu du conseil d'UFR du 31 mars 2011

Ordre du jour :

- Informations du directeur
- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Proposition de la commission pédagogique (annales de sujets d'examen)
- Calendrier 2011-2012 pour les M2R
- Projet d'accord de double diplôme avec l'Université de Novosibirsk
- Projet Erasmus Mundus en organisation industrielle avec Carlos III et Warwick
- Groupe de travail sur les primes et décharges (débat d'orientation)
- Proposition d'un Doctorat Honoris Causa pour le professeur Jeffrey Sachs
- Questions diverses

Étaient présents :

Délila Allam

Elda André

Jean-Claude Berthélemy

Christophe Boucher

Matthieu Crozet

Elisabeth Cudeville

Alexis Dupont

François Gardes

Pierre Kopp

Stéphanie Laguérodié

André Lapidus

Michèle Moerman

Corinne Perraudin (à partir de 12h30)

Nadine Thevenot (procuration à Corine Perraudin à partir de 12h30)

Patricia Vornetti

Sarah Zerbib

Représentés :

Gunther Capelle Blancard (procuration à Jean-Claude Berthélemy)

Jean Dellemotte (procuration à Délila Allam)

Isabelle Hirtzlin (procuration à Délila Allam)

Roland Lantner (procuration à François Gardes)

Claude Ménard (procuration à Jean-Claude Berthélemy)

Pierre-Charles Pradier (procuration à François Gardes)

Sylvie Villa (procuration à Sarah Zerbib)

Invitée :

Sylviane Boissinot

La réunion commence à 10h10.

- **Informations du directeur**

Des informations sont données par Sylviane Boissinot et Jean-Claude Berthélemy sur l'organisation des examens et des jurys de 1^{ere} session (2^{ème} semestre) et de 2^{ème} session. Le calendrier va être très court, et il est demandé à tous les enseignants et personnels de secrétariat de tout mettre en œuvre pour anticiper les problèmes possibles, de sorte à limiter au maximum des reports de décisions à septembre. Les jurys se réuniront pour la 1^{ere} session les 1^{er} juin (L1) et 3 juin (L2, L3, M1) et pour la 2^{ème} session les 19 juillet (L1, L2) et 20 juillet (L3, M1). Il est rappelé à cette occasion que la présence des enseignants aux jurys, comme à la surveillance de leurs examens, est une obligation de service.

- **Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Le compte rendu du conseil du 22 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

- **Proposition de la commission pédagogique (annales de sujets d'examen)**

Sur proposition de la commission pédagogique, la direction de l'UFR sollicitera les enseignants responsables d'un cours magistral en licence, afin qu'ils fassent parvenir, si possible sous format Word, les annales de sujets d'examens de leur matière, auxquelles ils peuvent, s'ils le souhaitent, joindre les corrigés correspondant.

L'ensemble de ces documents sera compilé par la commission pédagogique afin d'être mis à la disposition des étudiants sous 2 formes :

- un fichier électronique téléchargeable sur les EPI ;
- une douzaine d'exemplaires papier, dont l'impression sera financée par l'UFR, qui seront confiés à la bibliothèque universitaire, et uniquement disponibles en consultation sur place.

Les sujets seront rassemblés par volumes, correspondant à chaque semestre de L.

Proposition votée à l'unanimité.

- **Calendrier 2011-2012 pour les M2R**

Après avoir consulté à ce sujet les directeurs de mention, Jean-Claude Berthélemy propose que le calendrier des M2R soit le même que pour les autres cursus, soit une rentrée le 19 septembre 2011 pour le 1^{er} semestre et le 16 janvier pour le 2^{ème} semestre. Les examens seront respectivement du 3 au 14 janvier et du 16 au 28 avril.

Adopté à l'unanimité.

- **Projet d'accord de double diplôme avec l'Université de Novosibirsk**

Sur proposition du responsable du Master 2 ETE, Jean-Olivier Hairault, ce projet d'accord avec l'Université de Novosibirsk vise à permettre à des étudiants de cet établissement partenaire de faire le M2 ETE en même temps que la 2^{ème} année de leur Magistratura.

Le texte de cet accord est présenté en annexe, il sera transmis à la commission internationale de l'Université en vue d'être ensuite soumis au vote du CEVU et du CA.

Proposition votée à l'unanimité moins 2 abstentions.

- **Projet Erasmus Mundus en organisation industrielle avec Carlos III et Warwick**

Ce projet d'accord Erasmus Mundus permettrait d'accueillir des étudiants dans le Master ETE en 2^{ème} année, selon un format de partage de la formation entre 2 des 3 établissements partenaires. Les étudiants recevraient les diplômes des deux établissements où ils auraient fait leurs études de Master. L'inscription comporterait des droits spécifiques qui seraient pris en charge par la Commission européenne.

Cet accord ne conduirait pas à la création de cours supplémentaires. Il est convenu que les recettes seraient reçues et gérées par l'UFR d'économie, une partie de ces recettes devant servir à la rémunération d'un emploi d'appui administratif nécessaire pour la gestion du diplôme.

Le projet est voté à l'unanimité moins 9 abstentions. Cet accord de principe du conseil d'UFR est assorti d'une recommandation de mieux structurer l'offre de cours, qui apparaît à ce stade moins structurée que celle des autres partenaires (par ailleurs l'opportunité d'inclure le cours sur les modèles VAR n'apparaît pas évidente).

Pour information, après le vote du conseil d'UFR, l'un des trois partenaires s'est retiré.

- **Groupe de travail sur les primes et décharges (débat d'orientation)**

Jean-Claude Berthélemy rend compte des discussions qu'il a organisées sur le sujet des demandes de primes et décharges.

Sur le volet demande, une demande apparaît légitime, celle de dégager des heures de prime ou décharge pour un directeur adjoint de l'UFR, qu'il conviendrait d'élire pour la rentrée 2011-2012. A ce stade, Jean-Claude Berthélemy propose un montant de l'ordre de 50 HETD. Pour mémoire, le directeur adjoint doit être un enseignant élu du conseil d'UFR, n'appartenant pas au même grade que le directeur, donc un maître de conférences. A cela s'ajoute une demande formulée par le directeur du CES, Jean-Marc Tallon, d'octroyer un tiers de décharge de service pour un an à tout nouveau maître de conférence, afin que la préparation de leurs cours et TD leur laisse du temps pour ne pas s'arrêter de faire de la recherche, à une étape de leur carrière où il est très important pour eux de publier. D'autres demandes ont été discutées par le groupe de travail constitué de Délila Allam, Jean-Claude Berthélemy, Matthieu Crozet et Elisabeth Cudeville, demandes associées notamment à des charges d'enseignement jugées lourdes compte tenu des effectifs. Après examen il apparaît que la quasi-totalité des cours de licence ont un effectif assez lourd (autour de 300 étudiants), et que ceux qui ont un effectif nettement supérieur à 300 sont tous des cours avec TD (les chargés de TD corrigeant les copies de partiel) de L3. Envisager des primes ou décharges dans ces circonstances reviendrait à en accorder à la grande majorité des enseignants, ce qui n'est pas envisageable et n'est pas dans l'esprit des discussions qui ont été initiées à ce sujet.

Si la nomination d'un directeur adjoint apparaît légitime, la demande formulée par Jean-Marc Tallon a fait l'objet de réserves de la part de plusieurs conseillers. Il ressort de la discussion que les conseillers préféreraient dans l'ensemble que l'on s'oriente vers d'autres pistes pour

faciliter l'année de démarrage des nouveaux collègues recrutés, telles que :

- permettre un report de service allant au delà des 19h30 (en HETD) autorisés actuellement ;
- identifier des missions que l'on pourrait confier aux nouveaux maîtres de conférence recrutés qui leur permettraient d'avoir dans un premier temps moins de cours et TD à préparer tout en se rendant utiles pour les étudiants et l'UFR (par exemple des missions d'enseignant référent);
- ne pas leur donner trop de cours, un TD réalisé devant plusieurs groupes dans une même matière pouvant, au moins dans certaines matières, réduire la charge de préparation de cours et TD ;
- d'autres solutions innovantes à rechercher...

Du côté des financements possibles, Jean-Claude Berthélemy rappelle que l'équilibre emplois-ressources doit se comprendre en termes de consommation d'heures d'enseignement statutaires et non pas uniquement en termes de ressources monétaires. A ce stade, les sommes que le CES pourraient éventuellement mettre à la disposition de l'UFR en échange d'une réduction de service des nouveaux recrutés ne permettraient pas de créer des heures statutaires compensatrices équivalentes, mais devraient pouvoir néanmoins, dans une certaine limite, permettre de créer des missions complémentaires d'enseignement pour des doctorants.

En dehors de cela, une réunion avec les directeurs de mentions de Master a permis de mettre à jour que des économies par suspension de cours devraient être possible en M2R (et seulement en M2R). A ce stade, une réduction volontaire équivalente à environ 9 cours de 18h (soit 243 HETD) paraît atteignable. Toutefois, le débat a fait apparaître qu'il n'était pas certain que cette mesure soit acceptable par toutes les équipes de M2R. A ce sujet, Jean-Claude Berthélemy rappelle qu'il préfère s'en remettre pour les réglages fins aux responsables de M2R), mais qu'il sera prêt à intervenir si nécessaire en cas de différents ne pouvant pas être résolus de manière collégiale au sein des équipes des diplômés.

Le débat n'ayant pas fait apparaître de solution consensuelle, aucune décision n'est mise au vote. Jean-Claude Berthélemy continuera à rechercher un compromis acceptable (et susceptible aussi d'être accepté par l'équipe de direction de l'Université) sur la structure des services qui seraient proposés aux nouveaux maîtres de conférence pour faciliter le démarrage de leur activité.

- **Proposition d'un Doctorat Honoris Causa pour le professeur Jeffrey Sachs**

Jean-Claude Berthélemy propose que l'on demande à l'Université de décerner à Jeffrey Sachs un doctorat honoris causa. Jeffrey Sachs, professeur à Columbia, a joué un rôle essentiel pour la mobilisation de la communauté internationale au profit de la lutte contre la pauvreté.

La proposition est votée à l'unanimité moins 6 abstentions

- **Questions diverses**

La séance devant s'interrompre à 13h30, aucune question diverse n'a été abordée. L'examen d'une proposition de Sylvain Servari d'aménagement du contrôle continu du cours de comptabilisé d'entreprise en L1 est remis à un autre conseil.

Annexe : proposition d'accord avec Novosibirsk

Convention relative à la création du Programme de double diplôme Master 2-Magistratura
visant l'obtention de deux diplômes de spécialisation Economie quantitative issu d'un
*partenariat entre le **Master 2 d'économie (recherche)**, mention – Economie Théorique et*
Empirique, labellisé par l'Ecole d'Economie de Paris de l'Université Paris I Panthéon -
*Sorbonne et la **Magistratura***
de la Faculté d'Economie de l'Université Nationale de Recherche de Novosibirsk

Par la présente Convention, il est établi que:

I. Le Programme de double diplôme Master 2/Magistratura se déroule sur deux ans: la première année se déroule à la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk et la deuxième année à l'Université de Paris I.

II. Les responsables du Programme sont :

Pour la partie française (Master 2)
M. Jean-Olivier Hairault, Professeur

Pour la partie russe (Magistratura)
M.Gagik Mkrtchian, Professeur, Doyen de
la Faculté de Sciences Economiques de la
Faculté d'Economie de l'Université nationale
de Recherche de Novosibirsk

III. Ce programme repose sur le principe de la reconnaissance mutuelle d'une partie des cours suivis à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne et à la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk en première et deuxième année de Master/Magistratura et par leur inscription dans les diplômes délivrés par la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk et l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne.

IV. Le programme prévoit les obligations suivantes :

1. Les étudiants inscrits en première année de Magistratura de l'Université Nationale de Recherche de NSK (Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de

Novosibirsk) peuvent présenter leur candidature et participer au concours d'admission au programme de double diplôme Master 2 / Magistratura.

2. Les candidats doivent pouvoir justifier de bons résultats académiques (rating). Le diplôme étant enseigné en langue anglaise, les candidats devront posséder une connaissance de cette langue équivalente à un IELTS de 6.0 points ou un niveau équivalent au TOEFL.

3. La sélection au Programme se fait par les responsables français et russe du programme de la façon suivante :

La présélection des étudiants est faite sur dossier académique par l'Université de Novosibirsk ; la proposition finale est établie après entretien avec des représentants de Paris I. Si l'entretien ne peut avoir lieu en présence physique, il peut avoir lieu par visioconférence. Dans tous les cas, la décision finale est prise par Paris I.

4. Le nombre d'étudiants en provenance de l'Université de Novosibirsk admis au programme en Master 2 ne peut excéder cinq étudiants. Ce chiffre maximal peut être modifié par accord entre les parties.

5. Chaque établissement perçoit les droits d'inscription normaux prévus par la réglementation nationale pour être en mesure de délivrer le diplôme correspondant ainsi que les frais de scolarité le cas échéant.

Les étudiants pourront financer leur séjour en France grâce à des bourses du Gouvernement français, accordées par l'Ambassade de France en Fédération de Russie, ainsi que des bourses accordées par différents sponsors, la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk ou par leurs propres moyens.

6. Afin que les étudiants puissent obtenir le statut de boursier du Gouvernement français, la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk s'engage à transmettre les dossiers des candidats à l'Ambassade de France avant le 15 mars de l'année en cours.

7. Les étudiants admis passent leur première année de master à la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk, et leur deuxième année de Magistratura à l'Université de Paris I, où ils suivent le programme de cours du master 2, mention ETE. Chaque année validée donne droit à la reconnaissance de 60 ECTS

8. En octobre-novembre de l'année de Master 2, les étudiants choisissent un sujet de mémoire de fin d'études qui doit être approuvé par les responsables français et russe du Programme. Ils effectuent leur mémoire à l'Université de Paris I sous la direction scientifique d'un enseignant français. Ils ont également un directeur de mémoire à la Faculté d'Economie de l'Université nationale de Recherche de Novosibirsk, qui est choisi en concertation avec le responsable russe du programme.

9. La soutenance de la version française du mémoire a lieu devant un jury désigné par le responsable scientifique français du Programme.

10. L'obtention du diplôme français de Master 2 de recherche constitue une composante indissociable du programme de double diplôme et, par conséquent, une condition nécessaire pour que l'étudiant puisse soutenir la version russe de son mémoire

V. Le présent accord est conclu pour une période de 5 ans et est renouvelé automatiquement. Il peut être dénoncé par une des parties prenantes à l'accord moyennant un préavis d'un an.

Fait à Novosibirsk le *** 2010, en deux exemplaires, en russe et en français, les deux versions ayant valeur de référence.**

*Signé à Paris,
le ***** 2010.*

*Responsable du Programme
Magistratura
Professeur*

*Responsable du Programme
Master 2
Professeur*

M.G. Mkrtchian

M. J.-O. Hairault

*Monsieur le Recteur
de l'Université d'Etat de Novosibirsk*

*Monsieur le Président
de l'Université de Paris - I
Panthéon - Sorbonne*

J.-C. Colliard